

## *Département de la Haute-Vienne*

❖ *Commune de DOMPS*

### *Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le vingt quatre mars deux mil vingt trois à 20h30, suivant convocation en date du quatorze mars deux mil vingt trois, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

*Étaient présents* : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr LEROUSSAUD Sébastien, Mr LECOMTE Jean Luc,

*Membres excusés ayant donné pouvoir* : Mme BELLET Béatrice à Mr LECOMTE Jean Luc  
Mr VERHELST Eduard à Mr BOUTY Serge  
Mr CHASSAGNE Yannick à Mr CHARIAL Nicolas  
Mr MONTHEIL Jean Pierre à Mr LEROUSSAUD Sébastien

*Membre excusée n'ayant pas donné pouvoir* :  
Mme CYRILLE D'HOOP Aurore

*Date de convocation du Conseil Municipal* : 14 mars 2023

*Secrétaire de séance* : Mr CHARIAL Nicolas

#### *Délibération 2023/011 en date du 24 mars 2023*

#### *Vote des taux d'imposition 2023 (taxe foncière propriétés bâties et taxe foncière propriétés non bâties)*

Mme le Maire rappelle les taux votés en 2022 et indique qu'il convient de se prononcer sur les taux 2023.

**A l'unanimité le conseil municipal décide :**

- De fixer les taux des 2 taxes directes locales pour 2023 (taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties), de la manière suivante :

	<b>T% votés pour 2023</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	30.86 %
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	69,89 %

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.  
En Mairie le 26 mars 2023  
Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
087-218705804-20230324-2023\_011-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2023  
Date de réception préfecture : 26/03/2023